

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALOGNES

RÉTROSPECTIVE 2014

# VALOGNES LE MAG



## TOUR D'HORIZON

Serge Martin ©



P.6  
QUI SONT  
VOS ÉLUS

P.10  
CONSTRUCTION D'UN  
PROJET DE VILLE

P.14  
UNE ANNÉE  
CULTURELLE

[www.mairie-valognes.fr](http://www.mairie-valognes.fr) | janvier 2015





**REVUE OFFICIELLE  
D'INFORMATION MUNICIPALE,  
DIFFUSÉE GRATUITEMENT,  
REPRODUCTION  
ET VENTE INTERDITES.**

Coordination de la rédaction  
et de la documentation  
02 33 95 82 00

**Crédit photos**

Mairie de Valognes  
Les Associations  
Serge Martin  
**Droits réservés**

**Impression**

Le Révérend Imprimeur

**Conception et réalisation graphique**

Manoël Verdiel *Studio de design graphique*  
[www.verdiel.fr](http://www.verdiel.fr)

**Tirage**

4300 exemplaires

Papier Cylus Print  
Labellisé PEFC

**Distribution**

Médiaposte

**35<sup>ÈME</sup> ÉDITION**



**ÉDITORIAL** P.04

**NICOLE HAMEL** P.05

**CONSEIL  
MUNICIPAL** P.06

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE** P.07

**FINANCES | ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE** P.08

**ENVIRONNEMENT  
CADRE DE VIE  
URBANISME** P.10

**CULTURE | PATRIMOINE** P.14

**ENSEIGNEMENT | ÉDUCATION** P.16

**SPORT | INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES** P.18

**DÉVELOPPEMENT LOCAL** P.20

**CIVISME** P.21

**ASSOCIATIONS** P.23

**ARCHÉOLOGIE** P.26

**EXPRESSION DES ÉLUS  
N'APPARTENANT PAS À LA  
MAJORITÉ MUNICIPALE** P.28

**INFOS  
PRATIQUES** P.30

# ÉDITORIAL



## L'AVENIR N'EST PAS CE QUI ARRIVERA MAIS CE QUE NOUS EN FERONS ENSEMBLE

Comme toutes les Collectivités locales de France, Régions, Départements, Communes et Intercommunalités, Valognes doit faire face à des contraintes financières d'une ampleur exceptionnelle causées par le plan d'économies de 50 milliards d'euros décidé par le gouvernement après les dernières élections municipales de mars 2014.

Dans ce contexte budgétaire, nous avons plus que jamais le devoir d'organiser le développement de notre ville et de notre territoire. Valognes doit participer pleinement à son avenir, c'est la mission que les Valognaises et les Valognais nous ont confiée.

**Notre volonté de moderniser Valognes, de développer notre territoire, demeure intacte.**

Nous continuerons donc le programme de requalification de cœur de ville parce qu'il est essentiel pour renforcer l'attractivité de Valognes. Nous mobiliserons l'ensemble de nos partenaires sur cet objectif afin d'engager les travaux de cette deuxième phase dans le courant du second semestre 2015.

Dans le prolongement des Ateliers du Territoire que nous avons conduits depuis le printemps 2013 avec les services de l'État et qui nous ont tracé une feuille de route prometteuse, nous avons manifesté notre intérêt de participer à une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

Par ailleurs, cette situation financière sans précédent nous conduit naturellement à une collaboration plus forte avec la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin afin de mobiliser les ressources et financer le projet de territoire. Je suis convaincu que la mutualisation de services apparaît comme une solution, en renforçant l'efficacité des administrations publiques locales par une meilleure utilisation des ressources humaines et financières.

Nous aurons ainsi à travailler encore plus étroitement avec la Communauté de Communes sans pour autant lui transférer systématiquement les compétences mais en constituant des services communs respectueux des prérogatives de

chacun des Maires de toutes les communes associées.

Malgré les bouleversements nationaux, en dépit de ces règles nouvelles imposées par l'État après les élections municipales, nous sommes tout autant décidés à mettre en œuvre le projet que nous vous avons proposé pour Valognes, ambitieux mais raisonnable.

Il faut cependant nous préparer à faire des choix quant à la programmation de nos investissements afin de ne pas contrarier notre volonté affichée de poursuivre la maîtrise de la pression fiscale. Nos objectifs demeurent inchangés, il nous faudra toutefois faire preuve de prudence et de patience pour les réaliser.

Le rôle du Conseil Municipal dans sa pluralité, tant dans sa majorité que son opposition, sera essentiel afin de poursuivre avec courage l'évolution que nous avons engagée pour Valognes et son territoire.

**JACQUES COQUELIN**  
MAIRE DE VALOGNES



# NICOLE HAMEL

## UNE FEMME DE CONVICTION ET D'ENGAGEMENT

**Les mots ne viennent pas lorsqu'on pleure une amie,  
lorsqu'on sait que son absence va devoir s'apprendre durement,  
lentement, jour après jour.**

**Les mots ne viennent pas et pourtant, on voudrait tellement dire combien Nicole HAMEL était appréciée par ses collègues élus, par les services municipaux, par tous ceux qui ont eu le bonheur de croiser son chemin.**



Nicole était une femme de conviction, animée d'une volonté exceptionnelle, parfois insoupçonnée tant elle contrastait avec la douceur que dégageait son personnage.

Elle s'est engagée à mes côtés dès 2008 parce qu'elle était une femme d'ouverture, de dialogue et de partage. Elle a assumé son rôle de conseillère municipale durant six années avec application et une disponibilité exemplaire.

Son engagement au service des plus démunis, des plus humbles, justifiait à mes yeux la délégation de l'action sociale que je lui ai confiée en mars 2014 après son élection au poste d'Adjointe.

Elle avait abordé cette mission avec enthousiasme, avec ferveur,

avec un dynamisme que seule la maladie est venue perturber, cette maladie qu'elle a combattue avec un courage hors du commun.

Quelques semaines seulement avant sa disparition, elle me confiait combien elle avait été fière de servir sa ville, de venir en aide aux Valognaises et aux Valognais qui en avaient le plus besoin.

L'action sociale était son credo, accueillir chacun avec les mêmes égards, la même sollicitude, était son quotidien. Nicole a vécu de toutes ses forces, sans jamais compter.

Elle restera dans nos mémoires comme un exemple de dévouement à la chose publique, mais aussi comme une Amie, fidèle et généreuse.

**JACQUES COQUELIN**  
MAIRE DE VALOGNES

# VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

QUI SONT VOS ÉLUS ?

VALOGNES  
POUR  
TOUS



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23

ENSEMBLE  
POUR  
VALOGNES



24



25



26



27

VALOGNES  
BLEU  
MARINE



28



29

## Valognes pour tous

- 1 Jacques COQUELIN, Maire
- 2 Christian LAMOTTE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
- 3 Jacky MOUCHEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- 4 Anne-Marie GOLSE, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- 5 Odile SANSON, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- 6 Sylvain CAILLOT, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- 7 Hubert VARIN, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- 8 Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué
- 9 Gérard BRÉBANT, Conseiller Municipal Délégué
- 10 Jean-Marie LOSIO, Conseiller Municipal
- 11 Jean-Paul LEDU, Conseiller Municipal
- 12 Lucien LECERF, Conseiller Municipal
- 13 Brigitte GRANDGUILLOTTE, Conseillère Municipale
- 14 Ghislaine DENNEBOUY, Conseillère Municipale
- 15 Claudine COQUELIN, Conseillère Municipale

- 16 Marilyne MEYNE, Conseillère Municipale
- 17 Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal
- 18 Élisabeth LEBRÈNE, Conseillère Municipale
- 19 Patricia BELLOT, Conseillère Municipale
- 20 Édouard ROULLAND, Conseiller Municipal
- 21 Stéphanie CHIGNARA, Conseillère Municipale
- 22 Joséphine LALLEMAND, Conseillère Municipale
- 23 Sylvie BÉCHET, Conseillère Municipale

## Ensemble pour valognes

- 24 Fabrice RODRIGUEZ, Conseiller Municipal
- 25 Sylvie HERVIEU, Conseillère Municipale
- 26 Didier GOUJON, Conseiller Municipal
- 27 Ingrid DESRUES, Conseillère Municipale

## Valognes bleu marine

- 28 Robert RETOUT, Conseiller Municipal
- 29 Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale

# VOTRE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) qui regroupe 24 communes avec 26 589 habitants sur une superficie de 308,86 km<sup>2</sup> et une densité de 86,09 hab./km<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire est composé de 46 conseillers communautaires titulaires et 18 conseillers communautaires suppléants, soit 64 membres issus des Conseils Municipaux des communes membres.

| Communes             | Conseillers titulaires (46)                                           |                                                             | Conseillers suppléants (18) |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| BREUVILLE            | Germaine LAHAYE                                                       |                                                             | Philippe LECHEVALIER        |
| BRICQUEBEC           | Patrice PILLET<br>Sylvie DUSSAUX<br>Pierre PREVEL<br>Monique LECANUET | Emmanuel LERUEZ<br>Marie-Jeanne FOLLIOT<br>Richard LEPIGEON |                             |
| BRIX                 | Noëlle BENOIST<br>Rodolphe VEILLARD                                   | Danielle ESNAULT                                            |                             |
| COLOMBY              | Robert LEBRETON                                                       |                                                             | Valérie KASTLER             |
| HUBERVILLE           | Jean-Marie RENARD                                                     |                                                             | Jean-Marie BONNEL           |
| LE VALDECIE          | Roger ROUSSEAU                                                        |                                                             | Yves GRANDIN                |
| LE VRÉTOT            | Yvonne MARTIN                                                         |                                                             | Christophe DAVENET          |
| LES PERQUES          | Marc FEUARDENT                                                        |                                                             | Xavier LEPIGEON             |
| L'ETANG-BERTRAND     | Michel LECHEVALIER                                                    |                                                             | Jean-René LECHATREUX        |
| LIEUSAINT            | Jean-Paul LEMOIGNE                                                    |                                                             | Jacques BROSTIN             |
| MAGNEVILLE           | Maurice DUCHEMIN                                                      |                                                             | Michel LEQUERTIER           |
| MONTAIGU-la-BRISETTE | Dominique GODAN                                                       |                                                             | Alain LECOUFFLET            |
| MORVILLE             | Hubert BARBEY                                                         |                                                             | Yves FRANÇOIS               |
| NÉGREVILLE           | Yves LANGLOIS                                                         |                                                             | Guy LESENECHAL              |
| QUETTETOT            | Jean HAMELIN                                                          |                                                             | Hervé HONORÉ                |
| RAUVILLE-la-BIGOT    | Hubert LEFÈVRE                                                        | Maryse LEPLUMEY                                             |                             |
| ROCHEVILLE           | Jean DESQUESNES                                                       |                                                             | Jean-Marie HAMEL            |
| SAINT-JOSEPH         | Jean-Marie MOUCHEL                                                    |                                                             | Sylvie LEFÈVRE              |
| ST-MARTIN-le-HÉBERT  | Jean-Luc PELLERIN                                                     |                                                             | Daniel MESNAGE              |
| SAUXEMESNIL          | Joël DIESNY                                                           |                                                             | Jean-Marie DOREY            |
| SOTTEVAST            | Hélène TRAVERT                                                        | Alain BIGOT                                                 |                             |
| TAMERVILLE           | Jean-Pierre BERTEAUX                                                  |                                                             | Christine MARIE             |
| VALOGNES             | Jacques COQUELIN                                                      | Sylvain CAILLOT                                             |                             |
|                      | Anne-Marie GOLSE                                                      | Ghislaine DENNEBOUY                                         |                             |
|                      | Christian LAMOTTE                                                     | Pierre COURSIER                                             |                             |
|                      | Odile SANSON                                                          | Fabrice RODRIGUEZ                                           |                             |
|                      | Jean-Louis VALENTIN                                                   | Ingrid DESRUES                                              |                             |
| YVETOT-BOCAGE        | Brigitte GRANDGUILLLOTTE                                              | Robert RETOUT                                               |                             |
|                      | Alain CROIZER                                                         | Emmanuelle LETEISSIER                                       |                             |

**LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 17 MEMBRES,**  
SOIT LE PRÉSIDENT, LES 7 VICE-PRÉSIDENTS ET 9 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.



**Jean-Louis VALENTIN**  
Président

Conseiller Municipal de Valognes, Conseiller Régional de Basse-Normandie



**Hubert LEFÈVRE**

Maire de RAUVILLE-la-BIGOT  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
En charge  
de l'administration générale,  
des relations extérieures,  
de l'aménagement du territoire  
et de l'habitat.



**Alain CROIZER**

Maire d'YVETOT-BOCAGE  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
En charge des Finances  
et de la Communication



**Noëlle BENOIST**

Maire de BRIX  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
En charge du  
développement  
économique, du tourisme  
et de la valorisation du  
patrimoine.



**Yves LANGLOIS**

Maire de NÉGREVILLE  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
En charge de la voirie  
et du réseau hydraulique.



**Robert LEBRETON**

Maire de COLOMBY  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
En charge  
des projets territoriaux  
et du cadre de vie.



**Patrice PILLET**

Maire de BRICQUEBEC  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
En charge des politiques  
Enfance et Petite Enfance  
et de la protection des  
personnes et des biens.



**Jacques COQUELIN**

Maire de VALOGNES  
7<sup>ème</sup> Vice-Président  
En charge  
de l'environnement.

## Les conseillers communautaires membres sont :

M. Jean-Pierre BERTEAUX, Maire de Tamerville.  
M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué de Valognes.  
M. Maurice DUCHEMIN, Maire de Magneville.  
M. Jean HAMELIN, Maire de Quettetot.

M. Michel LECHEVALIER, Maire de l'Étang-Bertrand.  
M. Jean-Paul LEMOIGNE, Maire de Lieusaint.  
Mme Yvonne MARTIN, Maire de Le Vrétot.  
M. Pierre PRÉVEL, Adjoint au Maire de Bricquebec.  
Mme Hélène TRAVERT, Adjointe au Maire de Sottevast.

Le Bureau soumet au Conseil Communautaire le travail des Commissions et exécute les décisions de l'assemblée délibérante.  
Chaque commission, au nombre de 7 au total, est présidée par chacun des vice-présidents.



# BUDGET 2014

## UNE TRANSITION POSITIVE.

Le budget voté lors d'une année électorale est traditionnellement de transition ; Celui qui a été voté lors de la séance du conseil municipal du 3 mars 2014 n'a donc pas dérogé à cette règle, même si nous avons rappelé lors de cette séance que la ville de Valognes se plaçait dans

une situation financière responsable et raisonnablement engagée vers l'avenir, dans un contexte économique et financier délicat pour les collectivités, marqué par une baisse sans précédent des dotations d'Etat.

## UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN

La présentation financière de la ville réalisée par Monsieur le Trésorier Municipal a démontré, ratios à l'appui, une

situation extrêmement saine comme on peut le constater en comparant les éléments de 2013 à ceux de 2008.

|                             | 2008                   | 2013                  |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|
| Taux d'endettement          | Janvier 2008 : 10,37 % | Janvier 2013 : 6,96 % |
| Capacité d'auto-financement | 1,7 M€                 | 2,6 M€                |
| Produits de fonctionnement  | 10,1 M€                | 10,5 M€               |
| Charges de fonctionnement   | 8,2 M€                 | 7,6 M€                |

Sur l'exercice 2013, la progression des recettes de fonctionnement a été supérieure à celle des dépenses permettant de garder une capacité d'autofinancement importante.

L'endettement de la Ville est maîtrisé à un niveau tout à fait compatible avec ses capacités de remboursement compte tenu notamment des possibilités d'autofinancement.

La structuration des recettes de fonctionnement dans lesquelles les participations de l'État ne représentent que 29 % alors que les ressources fiscales représentent 54 %, permet à la Collectivité de mieux faire face à la baisse de 4 % des dotations sur l'exercice 2014.

**Le budget de fonctionnement de 12 107 157,75 € est une nouvelle fois en très légère diminution (0,13%) par rapport au budget primitif 2013.**

**Il est néanmoins marqué par la réalisation d'efforts significatifs en ce qui concerne les services à la population et notamment dans les secteurs suivants :**

#### **LES ACTIONS ENVERS LA JEUNESSE**

- Mise en place d'un Point Information Jeunesse.
- Ouverture d'une permanence de la Maison des Adolescents à l'Hôtel-Dieu.
- Renforcement de l'équipe d'animation avec l'arrivée d'un nouvel animateur permettant d'élargir notre amplitude d'accueil qui se fait désormais 6 jours sur 7.

#### **L'ANIMATION DE LA VILLE**

- Forum des associations.
- Salon du livre.
- 70ème anniversaire de la libération de Valognes.
- Fête de la musique.
- Spectacles divers à l'Hôtel-Dieu, spectacles de rue en juillet dans le cadre des Estivales, activités autour du livre à la bibliothèque.
- Fête nationale et retransmission de la finale de la coupe du Monde de football.
- Organisation d'une rencontre de football de haut niveau.

---

#### **L' AIDE À LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES D'EAU**

En 2013, la ville de Valognes a équipé l'ensemble des bâtiments municipaux d'économiseurs d'eau ; il est envisagé de poursuivre cette action auprès de la population Valognaise en équipant chaque foyer d'un réducteur d'eau.

#### **LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**

La réalisation d'un Inventaire des collections municipales.

C'est un budget maîtrisé compte tenu des augmentations affectant de nombreuses dépenses obligatoires ; il permet de dégager une épargne conséquente pour financer le programme d'investissement sans avoir recours à l'emprunt ;

**Le budget d'investissement de 9 081 305,41 € demeure conséquent et permet la continuité de l'action publique au profit des Valognaises et des Valognais.**

- Poursuite des travaux de requalification du cœur de ville.
- Continuité du regroupement des installations sportives au stade.
- Extension du parking de la gare.
- Début du transfert des ateliers municipaux sur le site des cordeliers.
- Étude en vue de la construction d'une maison des solidarités.
- Sécurisation du domaine public et rénovation urbaine (Giratoire de Beaurepaire, rue Mauquet de la Motte ...).
- Entretien des bâtiments communaux (Hôtel de Thieuville, Hôtel de ville ...).

---

Par ailleurs, des acquisitions de matériels ont pu être effectuées permettant de doter les services municipaux de moyens techniques adaptés. Enfin, les écoles maternelles ont été pourvues en vidéoprojecteurs interactifs et tableaux blancs numériques.

Même si ce budget 2014 est qualifié de budget de transition, il n'en est pas pour autant voué à l'immobilisme comme l'a affirmé le Maire avec force lors du vote en mars. La volonté municipale de poursuivre le développement de Valognes demeure intacte et cette perspective ne souffre d'aucune perte de temps.

**CHRISTIAN LAMOTTE**

PREMIER ADJOINT AU MAIRE, DÉLÉGUÉ AUX FINANCES, À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AUX NTIC ET À LA TÉLÉPHONIE

# CONSTRUCTION D'UN PROJET DE VILLE

**Les travaux d'aménagement de voirie au cours de l'année 2014 ont consisté principalement en la sécurisation et l'embellissement des entrées de ville.**

Les travaux du rond-point Beaurepaire ont été achevés en début d'année ; ces modifications ont permis de fluidifier le trafic et sécuriser l'ancien carrefour de l'hôpital, quotidiennement très fréquenté.

L'aménagement paysager de ce giratoire sera réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.



La ville a également participé à l'aménagement de la voirie, des réseaux et des espaces verts dans le cadre de la construction du nouveau centre commercial, route de Saint-Sauveur. Là aussi, la création d'un giratoire a permis d'améliorer l'accès vers le centre-ville et fiabiliser la circulation routière.



Parallèlement, des travaux ont été effectués afin de favoriser les « cheminements doux ».

Des pistes cyclables ont été créées dans le cadre de l'aménagement du giratoire route de Saint-Sauveur ; elles permettent aux cyclistes et piétons de relier la rue Barbey d'Aurevilly et le quartier du Petit Hamel au nouveau centre commercial en toute sécurité. Elles desservent également le cimetière Saint-Malo et le nouveau lotissement Legentilhomme.



Par ailleurs, suite à la construction du Foyer Logements Adaptés rue Jean Pontas du Ménil, un cheminement piétonnier a été réalisé avenue Jean Monnet. L'accotement entre la rue Jean Pontas du Ménil et la rue Mauquet de la Motte a été stabilisé et sécurisé et un passage piétonnier a été matérialisé rue Mauquet de la Motte.



Afin d'améliorer le stationnement des véhicules en ville, un parking est en cours d'aménagement entre le parc des Cordeliers et la Maison du Patrimoine. Situé à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration,



cet aménagement permettra, d'une part de créer des places de stationnement supplémentaires à proximité du centre commerçant et d'autre part, de réhabiliter et d'embellir le quartier ancien de la rue du Grand Moulin.



Une action « nettoyage des rues » du centre commerçant a été lancée cette année. La finalité de cette opération est de nettoyer chacune des rues dans son ensemble : la chaussée, les caniveaux, les trottoirs, les zones de stationnement, les sols situés sous les mobiliers urbains, les mobiliers urbains. Ce grand nettoyage se déroule, quartier par quartier, du mois de mars à octobre et est réalisé par les agents du service communal de la Voirie.

Dans un souci de gérer au mieux la ressource en eau, en évitant notamment les fuites dues à des ruptures de canalisations vieillissantes, des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés dans les rues de Valognes.

En 2014, les rues de l'Eglise, de Wéléat et de l'Hôtel-Dieu ont été concernées par cette campagne de travaux de renouvellement des réseaux.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE GESTION DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

La municipalité souhaite progressivement engager une politique de développement durable qui consiste à intégrer un mode de gestion des espaces verts, plus respectueux de l'environnement.

Ainsi, les deux parcelles d'entrée de ville situées le long de la RN13, route de Cherbourg et route de Montebourg, sont entretenues selon un mode de gestion dite « raisonnée » des herbages permettant le développement d'une diversité faunistique et floristique.

Sous la partie en verger, un entretien consistant en une fauche annuelle tardive permet le développement d'une prairie naturelle estivale, la zone est ceinturée par une bande périphérique de 3 m de largeur tondue à raison de 5 à 7 passages par an.

Un caractère plus champêtre des lieux a ainsi été visible au printemps et cet été, la végétation qui s'y développe est plus diversifiée (présence d'orchidées, de bugles, ...).

**Une pancarte « prairie naturelle » a été installée pour en informer le public.**

Par ailleurs, un fleurissement durable à base d'arbustes, de rosiers et de plantes vivaces a été planté, courant novembre 2014, par le service Cadre de Vie-Environnement, dans le cadre de la création du square des Frères Dorey, boulevard Félix Buhot.

Ce type de fleurissement remplace les traditionnels massifs de plantes annuelles et bisannuelles qui nécessitent une saison complète de culture en serres (frais de contenants, terreau, engrais, chauffage, etc ...).

Les plantations choisies sont pérennes et les plantes vivaces peuvent être divisées au bout de 4 à 5 ans pour les intégrer à de nouveaux massifs. Un paillage naturel à base de chanvre a été installé pour recouvrir la terre végétale, diminuer ainsi la pousse de plantes adventices (les fameuses mauvaises herbes) et garder un sol frais pour limiter les arrosages et surtout supprimer l'utilisation d'herbicides.

**JACKY MOUCHEL**

ADJOINT AU MAIRE, DÉLÉGUÉ AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX, AUX TRAVAUX, À L'ENVIRONNEMENT, AU CADRE DE VIE, À L'URBANISME ET AUX AFFAIRES FONCIÈRES

# AUTORISATIONS D'URBANISME :

## MODE D'EMPLOI

**Construction, extension, démolition, remplacement des menuiseries ou de la toiture, ravalement, ... nécessitent des autorisations d'urbanisme. Il s'agit de documents administratifs qui permettent aux services compétents de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.**

**Quelles règles sont applicables pour le terrain concerné ?**  
**Deux possibilités :**

- Contacter la Direction Urbanisme – Aménagement Urbain de la Mairie.
- Demander un Certificat d'Urbanisme avant tout projet afin de connaître les règles applicables au terrain. La demande doit être faite à la Mairie.

**Le recours à un architecte est-il obligatoire ?**

Il est obligatoire dès lors que la future construction ou la surface totale lorsque le projet porte sur une extension, comporte une surface de plancher de plus de 170 m<sup>2</sup>.

**Quelle autorisation doit être demandée ?**

Le type d'autorisation dépend de la nature des travaux.

## PERMIS DE DÉMOLIR

Un Permis de Démolir doit être obtenu pour les travaux de démolition situés à l'intérieur du périmètre de protection des monuments historiques.

## DÉCLARATION PRÉALABLE

**Une Déclaration Préalable est nécessaire pour :**

(liste non exhaustive)

- Modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement des menuiseries, des huisseries, de la couverture, ravalement de façade, ...),
- Changer la destination de locaux sans modification de la façade,
- Édifier une clôture
- Créer une surface de plancher (abri de jardin, extension, ...). \*

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est possible de réaliser une extension de moins de 40 m<sup>2</sup> sans permis de construire. Seule une déclaration préalable de travaux est nécessaire. Auparavant, un permis de construire était requis dès lors que les travaux aboutissaient à la création d'une surface de plus de 20 m<sup>2</sup>.

Cependant, certaines conditions doivent être remplies, à savoir :

- Les travaux doivent être entrepris sur une construction existante. Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment ne sont pas concernés par cette nouvelle possibilité même sur un terrain où se trouve un bâtiment existant.
- Le terrain doit être situé dans une zone urbaine.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

**Un Permis de Construire est nécessaire pour :**

(liste non exhaustive)

- Créer une surface de plancher supérieure à 20 m<sup>2</sup> si le projet d'extension ne répond pas aux conditions de déclaration préalable fixées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (voir encadré « Déclaration Préalable ») sinon supérieure à 40 m<sup>2</sup>,
- Changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses,
- Tous travaux sur un monument historique inscrit.

**Si le dossier est complet**, la mairie dispose de 3 mois pour une entreprise, 2 mois pour une maison individuelle, 6 mois si le projet se situe dans un périmètre de protection d'un monument historique et/ou s'il s'agit d'un Établissement Recevant du Public (ERP) , pour instruire le dossier.

Le bénéficiaire d'un Permis de Construire en cours de validité **peut apporter des modifications** à son projet initial dès lors que celles-ci sont mineures. Une demande spécifique doit alors être effectuée.

L'ensemble des formulaires et des notices détaillées sont disponibles sur : [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

## ENSEIGNES, PRÉ-ENSEIGNES ET PUBLICITÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, suite à la nouvelle réglementation, a repris l'instruction des demandes de pose d'enseigne et pré-enseigne (qui était avant de la compétence de la commune).

Désormais, il faut prendre contact auprès de la DDTM Nord - Monsieur Gilles LANGLOIS afin de savoir si votre projet est soumis aux nouvelles dispositions et par conséquent, savoir si vous devez déposer ou non une demande préalable.

### QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ?

Les Établissements Recevant du Public (ERP) sont tous les locaux tels que les commerces, banques, bureaux, restaurants, salles, qui reçoivent des personnes, public ou clients ; librement, sur invitation ou de façon payante.

Ces établissements sont classés selon le nombre de personnes qu'ils peuvent recevoir et la nature de leur activité.

### LA DEMANDE D'AUTORISATION

La demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP relève de la compétence de la DDTM – Unité « Accessibilité » et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Néanmoins, la demande est à déposer en Mairie et sera directement envoyée aux deux services instructeurs afin que le dossier soit étudié lors des sous-commissions d'accessibilité et de sécurité, réunies le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois.

Si le dossier est incomplet, l'autorité compétente, dans le délai d'un mois à compter de la réception ou du dépôt de la demande en Mairie, adresse au demandeur une lettre recommandée avec accusé de réception indiquant exhaustivement les pièces manquantes. Le délai d'instruction de 5 mois ne commence alors à courir qu'à compter de la réception de ces pièces. Le dossier est réputé complet dès son inscription en sous-commission.

Lorsque les sous-commissions ont émis un avis favorable, l'autorité compétente peut ensuite délivrer l'autorisation correspondante.

### QUI EST RESPONSABLE SI L'ERP NE RÉPOND PAS À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ?

► La sécurité des ERP incombe en premier lieu au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Ils sont responsables de la sauvegarde du public admis et donc de l'application des règles précisées par le Code de la Construction et de l'Habitation. L'existence d'un dispositif de contrôle ne diminue en rien cette responsabilité.

► Mais la responsabilité civile de la commune peut être engagée si des omissions, des négligences ou

des insuffisances sont constatées dans le suivi et le contrôle des ERP, ainsi que la responsabilité pénale du maire selon l'article 221-6 du Code Pénal.

### QUELS SONT LES TRAVAUX SOUMIS À AUTORISATION ?

► On distingue les travaux qui conduisent à la création ou à l'extension d'un ERP et ceux qui modifient l'intérieur d'un ERP existant (changement de la porte d'entrée ou du mobilier, réagencement du local qui va venir modifier les circulations d'un fauteuil par exemple ...).

► Ces travaux ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'Administration. Il est donc nécessaire de déposer en Mairie, à la Direction Urbanisme – Aménagement urbain, une demande d'autorisation.

► Lorsque les travaux sont soumis à permis de construire, la demande d'autorisation est jointe au dossier de permis de construire.

► Dans les autres cas, une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP est à déposer. Le délai d'instruction de cette demande est de 5 mois maximum sous réserve que le dossier soit complet. Il est donc important d'anticiper les demandes.

Toutes informations peuvent être obtenues auprès de la Direction Urbanisme - Aménagement Urbain : **02 33 95 82 01**



**JACKY MOUCHEL**

ADJOINT AU MAIRE, DÉLÉGUÉ AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX, AUX TRAVAUX, À L'ENVIRONNEMENT, AU CADRE DE VIE, À L'URBANISME ET AUX AFFAIRES FONCIÈRES



# COMME UN POISSON DANS L'EAU

**A Valognes l'offre culturelle, qu'il s'agisse de spectacles, de lecture publique ou d'expositions, ne cesse de croître et de s'adapter à tous les publics.**

## LES ESTIVALES

Est-il encore nécessaire de vous présenter les Estivales à Valognes ?

Depuis plusieurs années au mois de juillet, le service culturel propose des spectacles de rue tout public gratuits devant le parvis de l'église Saint-Malo ou sur la place du château.

Les trois spectacles de cet été (La douloureuse agonie du moustique, Banc public, Cirque autobloquant) ont réuni plus de 700 personnes

Cette année, coupe du monde de football oblige, nous avons, en partenariat avec le service des sports, retransmis la finale devant un public nombreux avant le feu d'artifice qui a rassemblé **plus de 3000 personnes** sur la plaine de jeux.

## L'HÔTEL-DIEU

Le 14 janvier nous avons eu le plaisir de souffler les 10 bougies de cet espace culturel, associatif et également dédié à la jeunesse.



10 artistes sont revenus le temps d'une soirée nous proposer un spectacle de grande qualité et 37 artistes peintres, plasticiens, photographes ayant déjà tous exposé pendant ces 10 ans, nous ont fait l'amitié de revenir accrocher une œuvre dans la galerie Marie Laurencin pour fêter l'évènement.

**Cette soirée anniversaire a été pour tous un moment convivial et plein d'émotion.**

La salle Paul Eluard, la plus petite salle du monde comme l'a baptisée Clarika, a tout au long de la saison accueilli 62 artistes.

Depuis plusieurs années, nous organisons des expositions photos en centre-ville et en cette année de commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire, nous proposons une exposition intitulée « **tourmente et renouveau, de la libération à la reconstruction** ».

Pour la première fois nous avons invité un artiste à exposer dans le jardin public : les totems monumentaux et colorés de Jean-Noël Duchemin, et quelques toiles accrochées aux murs ont égayé durant trois mois le jardin Anne Heinis.

**Le succès remporté par cette exposition nous incitera à renouveler l'expérience.**







## LA BIBLIOTHÈQUE

Tout au long de l'année les bibliothécaires proposent des animations:

- ✓ Rencontres seniors
- ✓ L'heure du conte
- ✓ Spectacles
- ✓ Expositions

## LIVRES À DOMICILE

Un nouveau service, le portage de livres à domicile, a été mis en place cette année.

Évidemment cette année le temps fort aura été celui du 6<sup>ème</sup> Salon du livre, édition ayant pour thème « l'art de la paix au 20<sup>ème</sup> siècle ». Comme les années précédentes, le vendredi a été dédié à nos jeunes lecteurs qui ont eu la chance de rencontrer et d'échanger avec différents auteurs. Le samedi et le dimanche, ce sont des rencontres, dédicaces, conférences, expositions, et spectacles jeunes publics qui ont été proposés.

Il ne reste plus qu'à souhaiter, mais je n'ai aucune raison d'en douter, que l'année 2015 soit aussi riche sur le plan culturel que l'année précédente et que le public vienne sans cesse plus nombreux à nos différentes manifestations.

**ANNE-MARIE GOLSE**

ADJOINTE AU MAIRE, DÉLÉGUÉE À LA CULTURE,  
AU PATRIMOINE ET AU FONCTIONNEMENT DE  
LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE JULIEN DE  
LAILLIER ET DE L'HÔTEL-DIEU





# AU RYTHME DE LA RÉUSSITE

**471 élèves sont scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré dans nos écoles publiques sous la direction de Catherine BUNEL au groupe scolaire Alexis de Tocqueville- Léopold Delisle et sous la direction d'Yves BATICLE au groupe scolaire du Quesnay.**

Depuis la rentrée de septembre 2014, les temps d'enseignement sont harmonisés sur les 2 groupes scolaires :

**lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 15h45, le mercredi de 9h à 12h.**

## RYTHMES SCOLAIRES

Si les parents le souhaitent, des temps d'activités périscolaires gratuits (TAP) sont proposés aux enfants. Organisées par la ville de Valognes, ces activités débutent à 15h45 et se terminent à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**344 enfants y participent, soit 74 % des élèves.**

Les temps d'activités périscolaires sont encadrés et animés par une équipe qualifiée composée de 30 agents municipaux, des intervenants indépendants issus du milieu professionnel ou associatif en présence d'un animateur référent sur chaque site.

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongent le service public

de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le projet éducatif territorial a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps



récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des différents partenaires afin d'assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie de l'enfant. En ce sens, le projet d'école et le projet éducatif du territoire sont mis en complémentarité dans le respect des compétences de chacun.

Afin de favoriser l'épanouissement et la sécurité des enfants, la municipalité a fait le choix d'élaborer un PEDT visant à organiser tous les temps d'accueils périscolaires des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Dans le prolongement de ce dispositif, la Municipalité organise également des réunions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation en lien avec les projets d'écoles.

Un comité de pilotage (COPIL), représentatif de l'ensemble des acteurs et partenaires du milieu scolaire, a été instauré. Il a pour objectif de répondre au mieux aux besoins locaux et de développer une continuité éducative entre le temps scolaire et périscolaire au service d'un enjeu majeur pour les élus Valognais : l'accompagnement de la réussite scolaire.

## ÉCOLE DU QUESNAY

Parmi les investissements envisagés par la Municipalité, la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier du Quesnay fait figure de priorité.

**Une étude est donc en cours afin de déterminer avec précision les besoins et les coûts d'une telle opération.**

**ODILE SANSON**

ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE À L'ENSEIGNEMENT, À L'ÉDUCATION, À L'AIDE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE





## MODERNISATION **DES ÉCOLES**

Cette année des travaux de rénovation ont été effectués sur le site de l'école Léopold Delisle. Ainsi, deux salles ont été restaurées pour accueillir les enfants lors des temps d'activités périscolaires.

D'autre part, l'agrandissement d'un bureau pour la direction de l'école et

le secrétariat a été réalisé ainsi que l'aménagement d'un bureau pour la psychologue scolaire du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Dans la continuité du programme engagé ces dernières années pour une meilleure isolation

thermique, des fenêtres et des portes ont été changées dans le hall d'entrée. Un réaménagement et une rénovation de l'espace ont également été réalisés, tout comme le changement des fenêtres dans le bâtiment de la restauration scolaire et de la salle au-dessus du réfectoire.





# L'ÂGE DU POSSIBLE

**L'année 2014 a montré une activité d'une belle vitalité avec une fréquentation soutenue des terrains et des salles municipales.**

## LES TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ 2014

- FORUM des associations : 60 associations présentes, succès au rendez-vous, le retour vers les clubs est positif.
- LIVRAISON du terrain de rugby en juillet, avec un match d'ouverture le 5 octobre.
- Match de FOOT LIGUE 1, Caen/ Guingamp, où 3 000 spectateurs étaient présents au stade G. Pillet.
- Retransmission de la finale de la coupe du monde de foot, les 60 ans du Club de Judo avec le dixième anniversaire des échanges Franco-Japonais
- Concours départementaux
- Courses, tournois
- Gala de full contact
- Slalom automobile
- Nos sportifs méritants sur un PODIUM France
- Semaine MONDIALE DU JEU : 1 000 entrées enregistrées. Les scolaires et le public ont pu utiliser les nombreux jeux mis à disposition durant la semaine, avec en clôture une nocturne pour les familles.



## LA POURSUITE DES TRAVAUX SUR LE SITE DU BOURGNEUF

Dans le cadre du projet de regroupement des installations sportives sur le site du Bourgneuf,

après la réception du terrain de rugby en juillet dernier, les travaux de construction du bâtiment d'accueil avec sanitaires et vestiaires ont commencé à l'automne. La livraison est prévue à la fin du premier semestre 2015.

Cet équipement moderne est attendu, il marquera la fin d'une sur-utilisation des locaux actuels.

## NOS ACTIVITÉS SPORT/LOISIRS

Deux éducateurs sportifs interviennent quotidiennement, pour des activités encadrées et gratuites, en direction du tout public, représentant au total, environ 50 heures par semaine.

On notera l'éveil sportif pour les enfants, la baby-gym et le badminton en soirée, la marche nordique, la gymnastique spéciale Femmes.

Ils interviennent aussi, auprès des résidents du Foyer Résidence «Les Mimosas», l'objectif est de couvrir le plus largement possible les demandes du public.

## NOS ACTIONS JEUNESSE

Après deux ans de fonctionnement à l'Hôtel-Dieu, le PIJ (Point Information Jeunesse) et la MADO (Maison des Adolescents) trouvent leurs marques.

Ces deux antennes sont des lieux d'écoute et d'information à l'échelon local pour les jeunes et leurs parents, avec des conseillers professionnels.

**Différentes actions sont menées :** cette année le thème du Harcèlement scolaire a été retenu. Une présentation en décembre à destination des scolaires et du public a été largement suivie.

Une restitution sur une semaine à l'Hôtel-Dieu des travaux collaboratifs entrepris par les lycéens, s'est conclue par une représentation théâtrale de sensibilisation le 18 décembre, ouverte au public.

Baby-sitter : Une vingtaine de jeunes ont pu être formés aux premiers secours et à l'apprentissage des gestes basiques pour la garde d'un enfant. Cette action jeunesse est un service simple et gratuit à destination des parents qui souhaitent faire garder un enfant, pour une soirée par exemple.

## NOS ACTIVITÉS DE LOISIRS:

Elles sont encadrées par une équipe de professionnels de l'animation et offrent une variété d'activités :

## L'accueil collectif des mineurs (ACM)

propose des activités les mercredis et durant les petites vacances scolaires pour les jeunes âgés de 3 à 11 ans ; l'accueil se fait à la journée ou en demi-journée avec possibilité de restauration le midi lors des vacances.

Les opérations «Ticket temps libre» et «Été jeune» proposent aux enfants de 5 à 15 ans un programme d'activités «à la carte».





Enfin, un **accueil de jeunes** se fait en journée, y compris le samedi, à l'Hôtel-Dieu. Des activités à thème sont mises en places, encadrées par des intervenants. (Capoeira, graff, percussion, théâtre, danse, etc ...).

Le graff réalisé sur les murs du complexe Félix Buhot est un bel exemple d'une animation de groupe.

Ce sont environ 250 adolescents qui sont inscrits pour bénéficier durant l'année, d'un accès à l'Hôtel-Dieu, véritable lieu d'échanges et de mixité.

## JOB D'ÉTÉ

Une journée « JOB D'ÉTÉ » est proposée sur Valognes aux jeunes en recherche d'un emploi saisonnier, avec la présence de plusieurs organismes spécialisés dans ce domaine. En lien avec le réseau CRIJ, la Mission locale et Pôle emploi apportent des conseils et proposent de nombreux postes sur la France et à l'étranger, dans plusieurs secteurs d'activité. Cette opération a connu un franc succès en 2014 et sera renouvelée le samedi 28 mars 2015 à la salle du Château.

**SYLVAIN CAILLOT**

ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ AU SPORT, AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES, À LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET À LA VIE ASSOCIATIVE



## RAPPEL DES RÈGLES POUR LA RÉSERVATION DES SALLES MUNICIPALES

Toute réservation doit être faite par courrier, seule la réponse écrite de la mairie vaut accord. Les démarches et informations intermédiaires ne sont que des pré-réervations, et sont considérées comme provisoires.

## NUMÉROS UTILES DU PÔLE SPORT/LOISIRS/JEUNESSE

Sport/loisirs : 02.33.95.82.16

Jeunesse : 02.33.95.82.43

02.33.95.82.44

Baby-sitter : 02.33.21.62.71





# DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

**La Municipalité et la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg-Cotentin associées pour relancer une dynamique commerciale.**

## COMMERCE

L'association *Valognes Commerce* est en sommeil depuis avril 2014.

Des réflexions sont engagées entre la Municipalité et la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg-Cotentin pour redonner de la vigueur à l'action commerciale en aidant les commerçants dans leurs actions de communication et d'animation.

En effet, dans un espace de plus en plus concurrentiel et en période de crise, le temps manque aux commerçants, pris par la gestion souvent délicate de leurs affaires, pour préparer des animations.

**La première urgence est donc de reconstituer une Union commerciale efficace et motivée.**

La Municipalité et la CCI proposent aux commerçants de s'exprimer sur leurs besoins, leurs attentes

et surtout sur leur capacité d'implication.

Environ deux cents questionnaires ont été envoyés. Les réponses étaient attendues pour fin d'année et après analyse, les résultats seront présentés en février 2015.

La mise en place d'un animateur du commerce, cofinancée par l'Union commerciale, la Municipalité et la CCI serait la deuxième étape de cette action.

Nous espérons que les commerçants prendront conscience de l'enjeu, vital pour leur activité et sauront saisir l'opportunité de ces actions pour réactiver une Union commerciale dynamique et efficace.

## ÇA BOUGE DANS LES COMMERCES

Le tissu commercial, artisanal et industriel de Valognes, comprend environ 300 entreprises.

Si le tissu industriel reste à peu près stable, voire en légère croissance, les commerçants et les artisans sont soumis aux difficultés de la conjoncture économique.

C'est pourquoi depuis quelques années, on constate un turn-over important dans ces catégories.

Chaque année, la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg-Cotentin et la Chambre des Métiers enregistrent une trentaine de radiations (fermetures et ventes), compensées partiellement par des immatriculations (créations et rachats).

Depuis 2011, c'est un déficit de sept entreprises qui est constaté, souvent visible par des locaux de centre-ville, restant inoccupés pendant plusieurs mois.

Ce taux - de l'ordre de 5 % - se situe néanmoins dans la fourchette basse de la région.

## PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE D'ARMANVILLE AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU SECTEUR : LA BRETONNERIE

En 2010, il apparaissait que les 5 hectares du Bois de la Coudre devaient suffire pour faire le lien entre l'existant et le secteur de 20 hectares à créer par le Syndicat Mixte du Cotentin dont la commercialisation était prévue, à l'origine, à partir de 2014. Or, compte tenu de l'évolution de la réglementation, les délais d'étude de ce secteur se sont allongés, et l'aménagement de cet espace est désormais envisagé pour fin 2016.

Par ailleurs, les terrains du Bois de la Coudre sont vendus. Il est donc apparu nécessaire de pouvoir satisfaire la demande d'entreprises souhaitant s'implanter en 2015 et 2016.

C'est pourquoi, l'aménagement d'un secteur de 4 hectares (La Bretonnerie) a été lancé sur des terrains appartenant à la Ville et situés le long de la RN 13, dans le prolongement du secteur du Bois de la Coudre. La commercialisation devrait intervenir au 2<sup>ème</sup> semestre 2015.



**PIERRE COURSIER,**

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET AUX  
RELATIONS AVEC L'EPCI EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



## CAMBRIOLAGES COMMENT SE PROTÉGER ?

**Pour mieux protéger son domicile, pensez à la règle des «3S»**

### SÉCURISER SON HABITATION

- **Protéger et renforcer les points d'accès** (porte d'entrée, fenêtres et autres issues).
- **Dissimuler les biens attrayants** (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables ...). **Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes** même pour une absence de courte durée. **Ne pas cacher ses clés sous le paillason dans un pot de fleurs ou tout endroit à l'extérieur.**
- **Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.**
- **Éviter les signes révélant son absence** (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, ...).
- **Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur** de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc ...).
- **Entretenir la végétation** de son domicile de façon à ce que son habitation **reste visible depuis la rue, équiper les abords extérieurs d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.**
- **S'équiper d'une alarme** afin détecter le plus tôt possible une intrusion.

### SURVEILLER L'ENVIRONNEMENT PROCHE

- **Demander à un voisin de confiance** de porter une **vigilance particulière** à son domicile.
- Dans le cadre de l'**opération «tranquillité vacances»**, **signaler votre absence à la gendarmerie locale.**

### SIGNALER TOUTE PRÉSENCE SUSPECTE

- **Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus** pouvant faire du **repérage**. Donner des **éléments précis d'identification** (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes).
- **En cas de cambriolage, ne toucher à rien et aviser rapidement la gendarmerie.**

## DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE : PLUS QUE DEUX MOIS POUR S'ÉQUIPER.

### QUELLE OBLIGATION POUR LES LOGEMENTS ?

La loi n°2010-238 du 9 mars 2010 (Journal officiel du 10 mars 2010) rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements. C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

**Vous devez vous conformer à cette obligation avant le 8 mars 2015.**

### QUELS LOGEMENTS SONT CONCERNÉS ?

Tous les logements, qu'ils soient nouvellement construits ou existants, qu'ils se situent dans un bâtiment collectif ou dans une maison individuelle. L'installation du détecteur incombe au propriétaire du logement. L'occupant du logement (propriétaire ou locataire) veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif ; il assure si nécessaire, son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

### QUEL MODÈLE CHOISIR ?

Lorsque vous achetez votre détecteur, vérifiez bien qu'il est conforme à la norme NF EN 14604 (cela doit être inscrit sur le détecteur).

### OBLIGATIONS DE LA NORME

- ▶ Le détecteur doit comporter, inscrit de manière indélébile, le nom et l'adresse du fabricant, la norme de référence, la date de fabrication ou le numéro de lot, la date de remplacement recommandée et des instructions à l'attention de l'utilisateur.
- ▶ Un signal spécifique indique la faiblesse des piles
- ▶ Le détecteur doit comporter un bouton test permettant de vérifier son bon fonctionnement
- ▶ Le sigle CE doit être visible sur l'emballage du détecteur.
- ▶ Préférez les détecteurs qui possèdent la marque NF, qui vous assurent un meilleur suivi de la qualité.

## PLAN DE CIRCULATION

**Afin d'avoir une réflexion d'ensemble pour établir une stratégie globale et cohérente en matière de circulation et de stationnement sur le périmètre urbain, une mission d'étude a été confiée à un Cabinet spécialisé.**

Cette étude, d'une durée totale d'environ 18 mois, a été décomposée en trois phases :

- ▶ Phase de diagnostic
- ▶ Phase d'analyse des besoins
- ▶ Phase de propositions (projet et programme)

Elle intègre les éléments du projet de requalification du cœur de ville.

Les conclusions de cette étude, rendue en mars 2014, sont en cours d'analyse et de discussion au sein de la Commission municipale.

Elle devrait aboutir à des aménagements urbains qui pourraient être mis en œuvre, d'abord à titre expérimental, afin d'en tester le bien-fondé, visant à :

- ▶ Fluidifier et sécuriser le trafic :
- ▶ Maîtriser le stationnement.
- ▶ Faciliter les déplacements inter-quartiers.
- ▶ Valoriser la découverte du patrimoine.
- ▶ Adopter une signalétique appropriée.

**PIERRE COURSIER,**

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET AUX RELATIONS AVEC L'EPCI EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

# DON DU SANG

SALLE DU CHÂTEAU

## DATES ET HORAIRES :

**jeudi 26 Février 2015**

de 12h00 à 18h30

**jeudi 23 Avril 2015**

de 12h00 à 18h30

**jeudi 18 Juin 2015**

de 12h00 à 18h30

**jeudi 20 Août 2015**

de 12h00 à 18h30

**jeudi 22 Octobre 2015**

de 12h00 à 18h30

**mardi 22 Décembre 2015**

de 12h00 à 18h30



## REPAS DES AÎNÉS

**Plus de 400 convives  
au repas des aînés.**

Le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité a rassemblé près de 400 convives le dimanche 19 octobre au complexe polyvalent Marcel Lechanoine.

Cette année, le thème des fleurs et des fruits avait été retenu et a inspiré les écoliers des écoles publiques de Valognes qui ont réalisé le menu du repas.

L'assemblée a été présidée par Mme Marie-Louise DAVY et Mme Jeanne LEBRUN qui ont toutes les deux fêté leurs 100 ans cette année. La partie musicale de l'après-midi a été animée par Théo Capelle et le groupe Magène.

**DATE À RETENIR :**  
**dimanche 18 octobre 2015**



## VIVRE ENSEMBLE C'EST...

- Respecter des horaires adaptés de bricolage (perceuse...) ou de jardinage (taille-haie...) pour respecter mon voisinage

**Samedis :**

8 h 30 > 12 h 00 et 14 h 30 > 19 h 30

**Dimanche :**

9 h 00 > 12 h 00 et 15 h 00 > 19 h 00

**Jours fériés :**

10 h 00 > 12 h 00

- Limiter mes nuisances sonores (cris d'animaux répétés, musique forte et continue...) afin de garantir la tranquillité de mon voisinage.

- Assurer le nettoyage des trottoirs devant mon habitation, de la façade jusqu'au caniveau, afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales.

- Dégager un passage sur le trottoir devant mon logement en cas de neige ou de verglas, afin de garantir la sécurité des piétons qui l'empruntent.

- Tenir mon chien en laisse lorsque je me promène sur la voie publique. Et s'il est d'un tempérament reconnu agressif, je dois lui mettre une muselière.

- Ramasser les excréments de mon animal s'il souille la voie publique ou les espaces verts. (Toute infraction est passible d'une contravention fixée à 38 euros).

- Entretenir les berges de mon cours d'eau en évitant la prolifération d'arbres et d'arbustes, afin de limiter les risques d'inondation en cas de crue.

- Sortir mes sacs d'ordures ménagères la veille du ramassage après 19 heures. Ces jours de ramassage sont fixés les Lundis-Mercredis-Vendredis.





## DU NOUVEAU À L'HÔPITAL

### CONSULTATIONS :

#### une offre augmentée et rajeunie à l'hôpital

L'hôpital de Valognes vous accueille dans un service de consultations externes rénové cet automne. Dans des locaux agrandis et modernisés, vous retrouverez, en plus des spécialistes habituels, de nouvelles offres de consultations.



#### Vous pourrez y trouver les consultations des spécialités suivantes :

- ▶ Médecine polyvalente 02.33.95.70.15
- ▶ Addictologie 02.33.95.70.15
- ▶ Maladies tropicales et retour de voyages 02.33.95.70.15
- ▶ Centre de vaccination internationale (fièvre jaune) 02.33.95.70.15
- ▶ Centre péri-natal 02.33.95.70.14
- ▶ Oto-rhino-laryngologie (ORL) 02.33.95.70.20
- ▶ Ophtalmologie 02.33.95.70.20
- ▶ Traumatologie 02.33.95.70.20
- ▶ Orthopédie 02.33.95.70.20
- ▶ Orthoptie 02.33.95.70.20
- ▶ Mesure automatique de pression artérielle et rythme (Holter) 02.33.95.70.20
- ▶ Anti-tabac 02.33.95.70.20
- ▶ Anti-douleur 02.33.95.70.20
- ▶ Rhumatologie 02.33.95.70.20
- ▶ Endocrinologie 02.33.95.70.20
- ▶ Radiologie conventionnelle, scanner, échographie 02.33.95.70.17

### SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION :

#### CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX POUR UNE UNITÉ SPÉCIALISÉE.

Après le bâtiment de médecine en 2007, le bâtiment d'imagerie en 2009, c'est au tour des soins de suite et de réadaptation d'être reconstruits cette année.

A partir d'un projet médical et soignant sur la maladie d'Alzheimer a été créé en 2013 un service spécialisé pour le traitement de cette grave maladie. Il lui manquait des locaux parfaitement adaptés, car les patients concernés ont besoin d'espace de soins et de promenade spécifiques : ils s'accommodent mal des couloirs habituels des hôpitaux : **ce sera chose faite début 2015.**

### LES FAMILLES MIEUX ACCUEILLIES

Un nouveau salon des familles pour les malades de médecine. Les patients sont choyés, les familles n'ont pas été oubliées : les services de médecine bénéficient d'un tout nouveau salon qui permet la rencontre entre famille et patient, voire, quand c'est utile, des entretiens entre famille et soignants. Il accueille confortablement les hôtes dans un cadre confortable et coloré.



## ALCOOL ASSISTANCE

Le malade alcoolique et son environnement

L'entourage du malade alcoolique

Vivre avec un conjoint

alcoolodépendant

Vivre avec un parent alcoolique

Alcool Assistance, anciennement La Croix d'or, est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Son but est de venir en aide à toutes les personnes qui, à un moment de leur vie, ont pris conscience des méfaits d'une consommation excessive de boissons alcoolisées,

ainsi qu'à leur entourage. Bien comprendre la maladie pour mieux aider et bien accompagner, vous vous posez des questions : l'alcool, c'est quoi ? Usages et effets de l'alcool ?

#### La dépendance physique et psychologique :

Comment la reconnaître et quoi faire ? Le sevrage et l'apprentissage de la vie sans alcool ?

**Se soigner :** pourquoi, comment, avec qui, où ?

Malades et entourages, nous pouvons

vous donner des réponses, venez nous rencontrer le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à 19h30 salle de la mairie à Brix, en mairie à Quettehou ou le 4<sup>ème</sup> vendredi même heure salle Léopold Delisle à Valognes.

Nous pouvons vous aider dans une ambiance saine et sereine en toute confidentialité.

Lieu d'accueil Valognes/Val de Saire  
Mr BURNOUF Philippe  
02 33 22 35 81 / 06 82 53 85 67  
p.burnouf@orange.fr  
[www.alcoolassistance.net](http://www.alcoolassistance.net)



# LES CONCERTS EN VALOGNAIS

**Le vingt-septième festival des Concerts en Valognais s'est déroulé du 4 au 8 Août 2014.**

Pour commémorer le soixante-dixième anniversaire du débarquement allié en Normandie, la soirée d'ouverture a rendu hommage à Glenn Miller :

Cinéma d'abord le lundi avec la projection de « La romance inachevée », suivie du concert donné par le Jazz-Unit Normandie, le tout se passant au cinéma « Le Donjon » à Bricquebec, avec la volonté de prendre en compte le nouveau territoire représenté par la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

Le Trio Sonans et Rudy Sauvage a illuminé la soirée du mardi, en l'église Saint-Malo et le public présent a été bouleversé par la voix de la soprano japonaise Shigeko Hata !

Le mercredi, les rues de Valognes se sont animées à des heures inhabituelles, au rythme des changements de lieu des spectateurs se rendant d'un point de concert à l'autre : Musique médiévale en l'église Saint-Malo avec l'Ensemble Barbaresque, trio de cordes et hautbois à l'Hôtel de Louvières avec le quatuor Méléte – qui avait également joué à la maison de retraite du Pays valognais pour les résidents des différentes maisons de retraite de la ville – et la Fanfare Dixie Farniente pour un programme jazzy complètement déjanté, suivi d'un bœuf auquel se sont joints des musiciens locaux.

Une innovation le jeudi avec un concert en plein air et l'évocation des kiosques à musique du début du vingtième siècle : le jardin public a accueilli le Trio Etats Dames & Co puis les musiciens du Kiosque.

Pour le concert de clôture, en l'église de Brix, la pianiste Juliana Steinbach nous a gratifiés d'une somptueuse prestation et nous espérons la retrouver lors d'une prochaine édition.

De nouveaux membres ont intégré l'équipe organisatrice, apportant des compétences supplémentaires et dynamisant l'ensemble. Parmi eux deux jeunes lycéens, très impliqués !

Pour tenir compte d'un certain nombre de facteurs (fréquentation et provenance géographique du public, désir de travailler davantage en partenariat avec l'école de musique, de mieux intégrer les élèves), le festival 2015 aura lieu du dimanche 5 Juillet au Jeudi 9, avec l'ouverture de lieux emblématiques et une programmation volontairement éclectique.

**C'est la présence du public qui donne du sens au travail mené par l'équipe de bénévoles et assure la pérennité du festival, alors à vos agendas !**

**FRANÇOISE LEGRIFON**

PRÉSIDENTE DES CONCERTS EN VALOGNAIS





## UN ORDRE, UNE ASSOCIATION.

**Le 22 mars 2014, l'Association des Médailleurs de l'Ordre du Mérite Agricole (AMOMA) section Manche, tenait son assemblée générale à Valognes dans le Salon Marcel Audouard.**

Cet événement dans notre ville est l'occasion d'en savoir plus sur un ordre méconnu.

C'est Jules MELINE qui a créé le mérite agricole en 1883. Ministre de l'Agriculture à trois reprises sous la troisième république, il a traversé durant 55 années, la vie politique française. Il sera non seulement le défenseur du monde agricole mais aussi un de ses meilleurs représentants.

*« La prospérité publique est semblable à un arbre : l'agriculture en est la racine, l'industrie et le commerce en sont les branches et les feuilles ; si la racine vient à souffrir, les feuilles tombent, les branches se détachent et l'arbre meurt. ».*

Cette phrase d'un philosophe chinois rapportée par Jules MELINE traduit en réalité l'inquiétude du monde agricole face à la montée de l'industrie. La révolution industrielle de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle va engendrer la prépondérance urbaine et encourager l'exode rural qui va s'accroître dès le début du XX<sup>ème</sup>.

Pour soutenir le monde agricole, il décide de l'honorer en créant par décret du 7 juillet 1883, l'ordre du mérite agricole et le grade de chevalier. Le grade d'officier n'apparaît qu'en 1887 sous l'impulsion de François BARBE qui fut lui aussi, ministre de l'agriculture.

Louis PASTEUR fut l'un des premiers décorés et très vite, cette décoration est devenue un signe recherché, dont le prix est incontesté. Le Président de l'AMOMA Manche Claude GUERIN, et son secrétaire Louis OLIVIER, bien connu dans le Cotentin, ont sollicité la ville de Valognes qui n'a pas hésité un instant à répondre favorablement à cette demande d'organiser cette prestigieuse assemblée générale.

Lors de son intervention devant les Membres de l'Association, Jacques COQUELIN, a notamment rappelé le souvenir du regretté Claude LAMACHE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Yvetot Bocage et éleveur réputé qui avait été élevé au grade de Commandeur dans l'ordre du Mérite Agricole, l'insigne et la cravate lui avaient été remis en 2007 dans le cadre splendide du Château de Servigny.

## L'ABBATIALE DES BÉNÉDICTINES A UN NOUVEAU VISAGE....

**Non pas certes l'église de notre ancienne abbaye, devenue depuis des lustres l'hôpital de Valognes, mais notre abbatale de la rue des Capucins.**

Après bien des mois de bruyant chantier, notre abbatale a retrouvé sa vocation : être le lieu de la prière des moniales, tout au long des jours, et même un peu des nuits. Etre un lieu de silence, d'accueil, de recueillement, d'écoute de la Parole de Dieu, un lieu où résonnent aussi dans le secret les angoisses et les cris du monde, lieu ouvert à tous ceux qui passent ou bien veulent s'y poser, quelques instants ou quelques jours.

Grâce à beaucoup de nos proches, d'amis valognais, d'amis plus lointains, la restauration des lieux a pu être menée à bien. Le bâtiment détruit par les bombardements de juin 1944 a été relevé, le chauffage plus que quinquagénaire a été remplacé, la disposition du sanctuaire a été modifiée, le chœur des moniales réaménagé, la chapelle du Saint-Sacrement s'est faite plus accueillante et propice à la prière, l'église est plus claire et lumineuse, au point que certains se demandent si les vitraux étaient déjà là !

Non, les vitraux de Léon Zack n'ont pas bougé, pas plus que le grand

retable encadrant la Nativité de La Hyre ! L'avenue d'entrée a dû être modifiée, les racines des arbres ne faisant pas bon ménage avec les réseaux de gaz, d'eau, d'électricité... et toutes les marches ont disparu ; l'oculus au fronton de l'église, lui aussi détruit par les bombes a enfin été remplacé. Mais pourquoi décrire ce que vos yeux verront ? Juste pour donner envie de venir.

Il y aura bientôt 4 siècles que l'histoire des Bénédictines est liée à notre ville de Valognes, et plus de 2 siècles que nous sommes rue des Capucins : cependant certains Valognais ne connaissent pas encore ... Vite, nous vous attendons. Et si vous voulez prier un moment avec nous, ce sera pour nous une grande joie.

**S. MICHÈLE-MARIE**

MONIALE DE L'ABBAYE NOTRE DAME DE PROTECTION



# ALAUNA

## RÉSULTATS DU PROGRAMME DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES 2014

TEXTE DE LAURENT PAEZ-REZENDE (INRAP),  
LAURENCE JEANNE ET CAROLINE DUCLOS (GRAC)

**En juillet 2014, s'est déroulée la deuxième campagne de sondages sur l'agglomération gallo-romaine d'Alleaume, à Valognes (Alauna).**

Une vingtaine de tranchées ont été réalisées sur les 15 hectares, entre le plateau de la Victoire, le jardin archéologique des thermes et les abords du manoir du Castelet. Elles avaient pour objectifs de reconnaître la présence et la nature des vestiges sur ce secteur nord de la ville, d'estimer plus finement son étendue et d'évaluer la densité de son occupation. Comme l'année dernière, les résultats se sont avérés particulièrement concluants.

### DES RÉSULTATS PROBANTS

A commencer par la confirmation que la ville d'Alauna est bien construite selon les règles générales appliquées en matière d'urbanisme antique, à savoir un réseau orthogonal de rues qui s'appuie sur deux grandes artères principales et structurantes : un axe nord-sud, dit *cardo maximus* et un axe est-ouest, dit *decumanus maximus*.

Ainsi, les sondages 2014 ont permis de révéler deux nouveaux tronçons de ce *decumanus maximus*. Le premier mis au jour dans les prairies des écuries Taranis, mesure 11 m de large et dispose d'une chaussée en galets. On y observe des réparations et des recharges en mortier ainsi que de profondes ornières creusées par le passage répété des charriots (cf photos). La chaussée, plutôt réservée aux véhicules et animaux de transport, est bordée de chaque côté par un trottoir couvert par un portique. Le second tronçon, situé plus près du théâtre, a révélé un agencement de grosses dalles calcaires reposant sur un lit compact de moellons en calcaire très usés. (Cf photos).



Cet aménagement imposant, de type voie dallée, est le deuxième exemple découvert en Basse-Normandie, après celle de la médiathèque de Lisieux. Il s'agirait d'un deuxième état de fonctionnement de la voie, exprimant peut-être la volonté d'embellir l'accès principal du théâtre.

D'autres voies, parallèles et perpendiculaires à ces deux axes majeurs, ont également été mises en évidence cette année. Elles viennent ainsi étoffer le plan du réseau des rues et le découpage des quartiers (*insulae*), révélés depuis 2012.

Dans certains de ces nouveaux espaces, on distingue les traces des maçonneries de plusieurs habitations qui disposent d'un plan complexe et compartimenté.

Mais la plupart des pierres de ces bâtiments ont été récupérées, confirmant que l'ensemble du site a servi de carrière à ciel ouvert, dès son abandon et pendant plusieurs siècles. Ces habitations ont livré des fragments de vases en céramique, des verreries (flacons ...) et de nombreux objets en bronze (bague, fibules, charnières de coffres, clavette de roue, compas, monnaies ...).

Cependant, sur les pentes situées entre les thermes et le théâtre, à l'approche des sources, il n'existe aucune trace de construction. Si les terrains sont bien traversés par des rues qui s'intègrent au quadrillage de la ville, ils sont simplement découpés, à l'aide de fossés, en parcelles non construites.

### UNE DÉCOUVERTE MAJEURE

En bordure ouest de la ville, près d'un four situé un peu à l'écart des habitations, plusieurs fragments de moules en terre cuite ont été collectés. Il s'agit de plaques présentant des lignes de cupules régulières, utilisées pour couler des flans en bronze (lentilles de bronze brut). Ces éléments attestent de la présence d'un atelier de bronzier. Par ailleurs, ces moules sont souvent associés à la production de monnaies ; les flans étaient frappés à froid avec des coins gravés (cf photos). Si plusieurs exemplaires de ces moules ont déjà été collectés en Gaule ou en Bretagne romaine, il n'a jamais été formellement établi qu'il s'agissait d'ateliers monétaires.



## LA CHRONOLOGIE

Grâce au mobilier collecté cette année, notamment céramiques et monnaies, la chronologie du fonctionnement de la ville antique s'est enrichie et continue d'être précisée. En l'état, l'occupation gauloise, timidement repérée en 2013, s'affirme davantage sur le nord de la ville, avec de nouvelles traces livrant de la céramique caractéristique des II<sup>e</sup> - début I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Cependant, la liaison avec les premiers pas de l'agglomération antique durant la période augustéenne (fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. - début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), est loin d'être confirmée.

Les mieux établies, sont les phases de grand développement et de prospérité de la ville, situées entre le milieu du I<sup>er</sup> s. et le début du III<sup>e</sup> s.

Tout comme le démarrage, le déclin et l'abandon de la ville sont encore mal documentés ; ce processus est toutefois enclenché dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle.

Enfin, le petit hameau médiéval (fin XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> s) découvert au bord des thermes lors des fouilles de T. Lepert (1989-1992), a été étoffé cette année par de nouvelles traces d'habitations, plus éloignées le long de la Rue de la Victoire, ainsi qu'un four de potier qui a livré des milliers de fragments de vases.

## SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Sur ces trois années de recherches, notre connaissance de l'organisation urbaine et de la chronologie d'Alauna ne cesse de progresser et même de se renouveler. Mais il est encore un peu trop tôt pour être affirmatif sur le rôle que jouait la ville dans l'organisation de l'Empire romain, ou pour se lancer dans des estimations de population.



La nature des vestiges n'est pas encore définie et leur densité est loin d'être uniforme ou homogène. D'ailleurs, la découverte de secteurs « vides » amène déjà d'autres questions : s'agit-il de parcelles prédestinées à l'agrandissement de la ville et jamais construites ? Peut-on envisager l'existence de parcelles cultivées ou de jardins mis en réserve à l'intérieur du périmètre urbain ?

Ces terrains laissés vierges de construction et d'activités polluantes servaient-ils à préserver la potabilité de la ressource en eau qui desservait au moins les thermes ? Une chose est sûre, Alauna est loin d'avoir livré tous ses secrets et les années de recherches à venir promettent de nouvelles surprises ... et aussi de nouvelles questions. Pour tenter d'avancer sur toutes ces problématiques, une troisième campagne de sondages est d'ores et déjà programmée pour juillet 2015. Plusieurs recherches et analyses complémentaires vont également être lancées cette année (datations au Carbone 14, étude des moules à flans en bronze, analyse comparative du métal composant le flan en bronze découvert dans l'atelier et celui des monnaies trouvées sur le site) ou programmées pour 2015 (projet de recherche destiné à localiser les nécropoles).



## VALOGNES BLEU MARINE FRONT NATIONAL

ROBERT RETOUT

CONSEILLER MUNICIPAL - CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

SABRINA SPASSEVITCH

CONSEILLÈRE MUNICIPALE

**Nouveaux venus de l'opposition, après seulement quelques mois d'activité au sein du Conseil Municipal et des différentes Commissions ou nous siégeons régulièrement, nous n'avons encore que peu de recul pour faire un bilan.**

Ce qui est évident c'est que les grands travaux en cours suivront leur chemin malgré un contexte général rendu très difficile par un avenir de dotation public qui se verra très amputé pour l'année 2015 et pour les années à venir également – Il va de soi que le contribuable Valognais en subira lui aussi les conséquences dans un avenir proche, le tout sera de savoir dans quelles proportions. Il est donc nécessaire d'être très attentif sur les projets à venir qui nous seront soumis et de ne prendre en compte que l'important, l'urgent et ne laisser aucune place au superflus. Comme chaque personne responsable au sein du Conseil Municipal nous suivrons avec une grande vigilance ces futurs dossiers avec un œil attentif pour éviter toutes défaillances budgétaire – Nous demanderons donc une transparence totale.

Nous avons été en première ligne pour venir en aide sur un sujet qui nous tient à cœur « l'hôpital de Valognes » et plus particulièrement ce matin là, le service des Urgences menacé de fermeture – Il va de soi que nous y étions en tant qu'élus municipaux, et que notre démarche aurait du, au même titre que Mr le Maire et nos collègues Conseillers, être bien accueillie. Comme tout les Valognais l'ont constatés les Syndicats présents, grossiers, haineux et insultants à notre égard ne nous ont pas découragés de continuer ce que nous avons décidés de faire, sans l'accompagnement non plus des représentants de la Municipalité qui nous avaient abandonnés dès le début des hostilités à notre rencontre. Peu importe notre but était de participer par notre présence en tant qu'élus, ce que nous avons faits et que nous continuons de faire en nous inquiétant de l'I R M qui n'est toujours pas en place dans 'NOTRE HOPITAL' nous les VALOGNAIS.

Il est aussi un domaine où nous serons plus que vigilants – LA SECURITE et la TRANQUILITE – en parfait accord et collaboration avec les forces de l'Ordre Municipales et les Militaires de la Gendarmerie Nationale – Il existe aussi d'autres moyens de surveillance dont se dotent les villes, ce sont les caméras qui font de plus en plus la preuve de leur utilités.

Nous aurons à cœur que les procédures d'attribution des logements sociaux se fassent aussi dans la plus grande clarté et qu'en tant que Conseiller Municipal la porte nous soit ouverte pour y accéder si nous avons un doute sur une attribution qui n'aurait pas respectée la procédure normale.

Nous examinerons toute demande de subvention et toute aide à des projets communautaristes.

Nous inviterons Mr le Maire à consulter la population pour tous projets et sujets importants impliquant la commune et ses habitants,

### EN RÉSUMÉ

Nous sommes dans un contexte général grave à tout point de vue et devons rester attentifs à toute situation, que ce soit celle de l'Hôpital qui nous tient tant à cœur en raison de l'importance du suivi de Santé des Valognais et des Cantons alentours, la remise en cause des services sont des signaux d'alerte auquel nous devons prêter une grande attention, et ne pas être dupes, sur le niveau de la collaboration et de la solidarité de notre partenaire principal Le centre hospitalier Pasteur de Cherbourg – Il ne faut pas que le désert médical soit une triste réalité dans notre ville, et pourtant !!!

Nous sommes également « petitement peut être aujourd'hui » à Valognes dans une situation de dégradation des mœurs à tous les niveaux, le non respect des autres, les incivilités, il faut donc faire preuve de clairvoyance, être vigilants bien sur, et ne pas penser que seules les grosses agglomérations sont concernées. Chaque citoyen doit se sentir responsable pour le bien de notre ville.

Il est bien évident que nous sommes la aussi en tant que Conseillers Municipaux pour collaborer au mieux, avec Mr le Maire et nos collègues, dans la mesure où nous devons respecter nos engagements personnels et politiques, et je pense que c'est ce que nous faisons actuellement sans trop faire de vagues (bleu marine) pour le bien des Valognais. Nous garderons LA FORCE DU BON SENS, et le sens de l'honneur en agissant démocratiquement.

ROBERT RETOUT

CONSEILLER MUNICIPAL - CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



## ENSEMBLE POUR VALOGNES

FABRICE RODRIGUEZ, INGRID DESRUES, DIDIER GOUJON ET SYLVIE HERVIEU

### DES ÉLUS D'OPPOSITION RESPONSABLES

**Le suffrage universel a parlé. Jacques Coquelin a été réélu. Nous souhaitons que ce second mandat soit utile pour les Valognais.**

Nul doute que M. le Maire mettra tout en œuvre pour réaliser son programme électoral : les tranches 2 et 3 de la requalification du cœur de ville, l'agrandissement du parking de la gare, la réalisation d'un terrain synthétique au stade, la rénovation du gymnase Buhot, la construction d'un groupe scolaire au Quesnay, celle d'une maison des solidarités, l'agrandissement de la bibliothèque ... Ce projet n'était-il pas « totalement adapté aux capacités financières de Valognes » disait le candidat Jacques Coquelin dans son document électoral intitulé « Une ambition raisonnable » ?

Pourtant, 6 mois après son élection, M. le Maire se confie le 25 septembre 2014 dans Ouest-France : « Nous ne pourrions malheureusement pas tenir toutes les promesses de notre campagne électorale, tout en conservant notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale. » Ce serait la faute de l'Etat qui aurait décrété une réduction brutale de ses dotations de fonctionnement.

Si les maires sont dans leur rôle en dénonçant cette réduction, la Cour des Comptes est dans le sien en pointant les dépenses excessives des collectivités, notamment en matière d'embauche de personnels. Ce qui est sûr, c'est que cette réduction des concours de l'Etat était connue et attendue. Aussi avons-nous exprimé nos plus grandes réserves sur la faisabilité du programme électoral du candidat sortant, alors que les projets de son 1er mandat n'étaient pas tous menés à terme.

Alors, de toutes ces promesses électorales, lesquelles seront abandonnées ? Les Valognais sont en droit de le savoir. Par deux fois au conseil municipal, nous avons demandé à M. le Maire un Plan Pluriannuel d'Investissement pour programmer les projets de cette mandature et calibrer les orientations de sa politique budgétaire. Quels projets ? Quels coûts ? Quel calendrier ? Monsieur le Maire a refusé cette solution et a fait le choix de naviguer à vue. Dont acte.

Pour autant, à la communauté de communes, Jean-Louis Valentin présentera un PPI pour planifier l'avancée des projets communautaires, parmi lesquels le pôle libéral de santé et le centre aquatique.

Conseiller municipal de Valognes, M. Valentin a en effet été élu président de la 4C, Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, issue de la fusion de celles de Valognes et de Bricquebec. Dans l'intérêt du développement du territoire, nous souhaitons qu'il réussisse à conjuguer ses obligations professionnelles de secrétaire général de la Fédération Internationale de l'Automobile avec celles de ses mandats de conseiller régional, de président de la 4C et de conseiller municipal. Un travail de terrain et de proximité permettant une connaissance fine du territoire et de ses habitants ne peut s'exercer à distance.

Quant à nous, c'est en notre qualité d'élus d'opposition de gauche responsables que nous siégeons dans toutes les commissions municipales et communautaires. Nous y travaillons avec nos collègues dans un esprit constructif en faveur de l'intérêt général de nos concitoyens et des valeurs que nous portons.

Nous ouvrirons prochainement un site internet qui rendra compte de l'avancée des dossiers en cours et qui vous permettra de vous exprimer. Vous pouvez d'ores et déjà joindre chacun d'entre nous par courriel. Nous sommes à votre écoute.

f.rodriquez@infonie.fr  
ingriddesrues@gmail.com  
ad.goujon@wanadoo.fr  
s.hervieufamily@gmail.com

# INFOS PRATIQUES

## **MAIRIE**

### **SERVICES ADMINISTRATIFS**

**Place du Général de Gaulle BP 301**

ouverts au public du lundi au jeudi :

9 h ► 12 h | 13 h 30 ► 17 h 30

le vendredi :

9 h ► 12 h | 13 h 30 ► 17 h

Tél. : 02 33 95 82 00

Fax : 02 33 40 49 69

[contact@mairie.valognes.fr](mailto:contact@mairie.valognes.fr)

[www.mairie-valognes.fr](http://www.mairie-valognes.fr)

### **Contacts Mairie services administratifs :**

[administration-generale@mairie-valognes.fr](mailto:administration-generale@mairie-valognes.fr)

[communication@mairie-valognes.fr](mailto:communication@mairie-valognes.fr)

[culture@mairie-valognes.fr](mailto:culture@mairie-valognes.fr)

[drh@mairie-valognes.fr](mailto:drh@mairie-valognes.fr)

[etat-civil-population@mairie-valognes.fr](mailto:etat-civil-population@mairie-valognes.fr)

[finances@mairie-valognes.fr](mailto:finances@mairie-valognes.fr)

[salles-municipales@mairie-valognes.fr](mailto:salles-municipales@mairie-valognes.fr)

[secretariat-general@mairie-valognes.fr](mailto:secretariat-general@mairie-valognes.fr)

## **SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

**8, rue Binguet**

ouverts au public du lundi au jeudi

8 h ► 12 h | 13 h 30 ► 17 h 30

le vendredi : 8 h ► 12 h | 13 h 30 ► 16 h 30

Tél : 02 33 95 82 01

Fax : 02 33 95 82 13

### **Contacts Mairie services techniques :**

[batiments-communaux@mairie-valognes.fr](mailto:batiments-communaux@mairie-valognes.fr)

[bureau-etudes@mairie-valognes.fr](mailto:bureau-etudes@mairie-valognes.fr)

[environnement@mairie-valognes.fr](mailto:environnement@mairie-valognes.fr)

[espaces-verts@mairie-valognes.fr](mailto:espaces-verts@mairie-valognes.fr)

[magasin-atelier@mairie-valognes.fr](mailto:magasin-atelier@mairie-valognes.fr)

[secretariat-technique@mairie-valognes.fr](mailto:secretariat-technique@mairie-valognes.fr)

[service-des-eaux@mairie-valognes.fr](mailto:service-des-eaux@mairie-valognes.fr)

[urbanisme@mairie-valognes.fr](mailto:urbanisme@mairie-valognes.fr)

## **URGENCES EAU**

06 80 87 45 43

## **URGENCES GRDF**

0 800 47 33 33

## **POLICE MUNICIPALE**

**Rue Léopold-Delisle**

06 16 24 32 37

02 33 95 82 02

[police-municipale@mairie-valognes.fr](mailto:police-municipale@mairie-valognes.fr)

## **CIMETIÈRES D'ALLEAUME ET SAINT-MALO**

du 1<sup>er</sup> mars au 15 novembre de 8 h ► 19 h

du 16 novembre à fin février de 8 h ► 17 h

## **CULTURE PATRIMOINE**

**HÔTEL-DIEU**

**11, rue de l'Hôtel-Dieu**

Tél : 02 33 21 62 70 | Fax : 02 33 21 62 74

[hotel-dieu@mairie-valognes.fr](mailto:hotel-dieu@mairie-valognes.fr)

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**Rue Pierre-Godefroy**

02 33 95 82 40

Fermée le lundi

### **Section adultes en période scolaire :**

Mardi, mercredi : de 13 h 30 ► 18 h 30

Jeudi : de 16 h ► 18 h 30

Vendredi : de 10 h 30 ► 12 h | 13 h 30 ► 18 h 30

Samedi : de 10 h 30 ► 12 h | 13 h 30 ► 17 h 30

### **Section enfants en période scolaire :**

Mardi, jeudi, vendredi : de 16 h ► 18 h 30

Mercredi : de 13 h 30 ► 18 h 30

Samedi : de 10 h 30 ► 12 h | 13 h 30 ► 17 h 30

### **Section enfants et section adultes**

**pendant les vacances scolaires :**

Mardi, mercredi : de 13 h 30 ► 18 h 30

Jeudi : de 16 h ► 18 h 30

Vendredi : de 10 h 30 ► 12 h | 13 h 30 ► 18 h 30

Samedi : de 10 h 30 ► 12 h | 13 h 30 ► 17 h 30

[bibliotheque@mairie-valognes.fr](mailto:bibliotheque@mairie-valognes.fr)

## **MUSÉES**

**Musée régional du cidre**

**Rue du Petit Versailles**

02 33 40 22 73

**Musée de l'eau-de-vie & des vieux métiers**

**Rue Pelouze**

02 33 40 26 25

► Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, du 1<sup>er</sup> au 30 sept.

et vacances de la Toussaint,

ouverts du mercredi au dimanche de 14 h ► 18 h 15

► Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,

ouverts tous les jours de 11 h ► 18 h 15,

sauf le dimanche de 14 h ► 18 h 15

Fermeture de la billetterie à 17 h 30 toute l'année

Fermés les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre

Visite de groupes toute l'année sur réservation

au 02 33 95 82 00

[culture@mairie-valognes.fr](mailto:culture@mairie-valognes.fr)

## **SPORTS - INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

### **ÉVÈNEMENTIEL**

**Rue Léopold Delisle** – Horaires (idem mairie)

02 33 95 82 16

[sports@mairie-valognes.fr](mailto:sports@mairie-valognes.fr)

## **JEUNESSE - TEMPS LIBRE**

**Rue Léopold Delisle** – Horaires (idem mairie)

mercredis loisirs/centre de loisirs sans hébergement

02 33 95 82 44

[jeunesse-temps-libre@mairie-valognes.fr](mailto:jeunesse-temps-libre@mairie-valognes.fr)

## **VIE ASSOCIATIVE**

**Rue Léopold Delisle** – Horaires (idem mairie)

Tickets temps libre /associations

02 33 95 82 43

[vieassociative@mairie-valognes.fr](mailto:vieassociative@mairie-valognes.fr)



### **CENTRE FAMILIAL ET SOCIAL**

**6, rue Binguet**

ouvert au public du lundi au jeudi :

9 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h 30

le vendredi :

9 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h

Tel : 02 33 95 82 30

Fax : 02 33 40 23 17

[social@mairie-valognes.fr](mailto:social@mairie-valognes.fr)

### **GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

**Ecoles maternelles et primaires publiques**

7 h 45 ▶ 9 h | 12 h ▶ 12 h 30

13 h 15 ▶ 13 h 45 | 16 h 45 ▶ 18 h 30.

### **Renseignements et inscriptions**

Centre Familial et Social

Tel : 02 33 95 82 30

[scolaire@mairie-valognes.fr](mailto:scolaire@mairie-valognes.fr)

### **ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

**Place Jacques-Lemarinel**

Tel : 02 33 95 00 58

[ecole-musique@mairie-valognes.fr](mailto:ecole-musique@mairie-valognes.fr)

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE "LE CLOS DU COTENTIN"**

**21, rue du Grand Moulin**

02 33 95 01 26

[pah.clos.cotentin@wanadoo.fr](mailto:pah.clos.cotentin@wanadoo.fr)

### **CAMPING MUNICIPAL "LE BOCAGE"**

**Rue Neuve**

06 10 84 59 33

Ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre

AIRE DE CAMPING-CAR

Borne de service - 8 places

[camping@mairie-valognes.fr](mailto:camping@mairie-valognes.fr)

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CŒUR DU COTENTIN**

**Maison des Services Publics**

**22, rue de Poterie - B.P. 17**

**50 700 Valognes**

Bureaux ouverts au public

du lundi au vendredi :

de 8 h 30 ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h 30

Tel : 02 33 40 08 60 | Fax : 02 33 40 05 40

[contact@cœur-cotentin.fr](mailto:contact@cœur-cotentin.fr)

### **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

**Maison des Services Publics**

**22, rue de Poterie - B.P. 17**

**50 700 Valognes**

Permanences d'accueil

Le lundi de 14 h ▶ 17 h

et le mercredi de 9 h ▶ 12 h

Martine MONTIGNY : 06.72.18.28.91

Elodie MINERBE : 06.30.78.22.76

Pearl HUBER : 06.82.64.86.45 ou 02.33.04.38.56

[ram@cœur-cotentin.fr](mailto:ram@cœur-cotentin.fr)

### **CRÊCHE-MULTI-ACCUEIL "LA FARANDOLE"**

**Maison des Services Publics**

**22, rue de Poterie - B.P. 17**

**50 700 Valognes**

Ouverte du lundi au vendredi

7 h 30 ▶ 18 h 30

Fermeture annuelle une semaine à Noël

et 3 semaines en août

Renseignements et inscriptions

Tél : 02 33 40 36 35

[multi-accueil@coeur-cotentin.fr](mailto:multi-accueil@coeur-cotentin.fr)

### **OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU BOCAGE VALOGNAIS**

**Place du Château**

Tél : 02 33 40 11 55 | Fax : 02 33 40 00 04

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

10 h ▶ 12 h | 14 h 30 ▶ 17 h 30

mercredi de 10 h ▶ 12 h (+ de 14 h 30 ▶ 17 h 30

en période de vacances scolaires)

▶ samedi de 10 h à 12 h

Avril - mai - juin - septembre

▶ du lundi au samedi

de 9 h 30 ▶ 12 h | 14 h 30 ▶ 18 h 00

Juillet - août

▶ du lundi au samedi

de 9 h 30 ▶ 12 h | 14 h ▶ 18 h 30

dimanche de 10 h ▶ 13 h

[contact@otbv.fr](mailto:contact@otbv.fr)

[www.otbv.fr](http://www.otbv.fr)

### **DÉCHETTERIE**

**02 33 95 21 05**

**Horaires d'hiver**

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi

de 10 h ▶ 12 h | 14 h ▶ 17 h 30.

Les mardi et jeudi de 14 h ▶ 17 h 30

**Horaires d'été**

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :

Les lundi, mercredi, vendredi

de 10 h ▶ 12 h | 14 h ▶ 18 h 30

Les mardi et jeudi de 14 h ▶ 18 h 30

Le samedi de 9 h 30 ▶ 12 h 30 | 14 h ▶ 18 h 30

### **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Centre ville et Périphérie :

lundi, mercredi et vendredi

Valognes extérieurs : lundi et vendredi

# UNE VILLE UNE HISTOIRE



# UN AVENIR